

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21015764***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

26 JAN. 2021DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0662 547 315****Dénomination**(en entier) : **PHARMA CHEMICALS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **Parc Industriel (W-B) 19 - 1440 Wauthier-Braine****Objet de l'acte : démissions - nominations**

L'assemblée générale du 28.05.2020 approuve à l'unanimité la démission de l'administrateur :

Green Oak Consult SRL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social Raymond Hyelaan 7 à 3090 Overijse, Belgique, enregistrée à la banque carrefour des entreprises (BCE) et au registre des personnes morales (RPM) Bruxelles sous le numéro 0838.931.422, représentée par Monsieur Frédéric de Laminne de Bex,

L'assemblée générale du 28.05.2020 lui doit décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale du 28.05.2020 décide à l'unanimité de nommer les administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026:

- Procuram SRL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social Mijlgrachtstraat 6, 9052 Zwijnaarde Belgique, enregistrée à la banque carrefour des entreprises (BCE) et au registre des personnes morales (RPM) Gand, division Gand sous le numéro 0830.958.616, représentée par Monsieur Michaël Hillaert;

- Amberste Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social Kralingseweg 181 à 3062 CE Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce du Pays-Bas (Kamer van Koophandel) sous le numéro 24311526, représentée par Monsieur Ger van Jeveren. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24.04.2019 approuve à l'unanimité la démission des administrateurs à compter du même jour :

Wauthier-Braine, le 28 mai 2020

TLYS Comm.V. représentée par Monsieur Tieme LEYSEELE
administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2021 - Annexes du Moniteur belge